

Motion en appui aux producteurs de lait et de fromage dans le cadre de l'Accord commercial et économique global

Texte publié sur le site du Parlement du Canada

<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Pub=hansard&Language=E&Mode=1&Parl=41&Ses=2>

M-496 — 17 juin 2014 — Vote par appel nominal différé sur la motion de M^{me} Brosseau (Berthier—Maskinongé), appuyée par M. Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques), — Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait respecter sa promesse faite aux producteurs laitiers et à l'industrie fromagère du Québec et du Canada qui seront affectés par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne en :

- a) révélant sans délai les détails liés aux compensations financières qui seront versées;
- b) prévoyant une période d'implantation de l'Accord la plus longue possible;
- c) mettant fin au contournement des contingents tarifaires et aux mauvais classements des produits à la frontière;
- d) imposant les mêmes exigences de production et de transformation pour les produits qui seront importés;
- e) s'engageant à fournir un soutien à la commercialisation.

Conformément à l'article 86(3) du Règlement, appuyé conjointement par :

M^{me} Freeman (Argenteuil—Papineau—Mirabel) — 30 avril 2014

Vote par appel nominal — différé jusqu'au mercredi 18 juin 2014, à la fin de la période prévue pour les questions orales, conformément à l'ordre adopté le mardi 27 mai 2014.